
COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le budget voté. Le conseil municipal s'est réuni le 12 avril dernier, avec à l'ordre du jour, le vote des budgets comme sujet principal. Les comptes de gestion et de comptes administratifs 2020 ainsi que les budgets primitifs 2021 ont été approuvés à l'unanimité. La commune dispose de 2 budgets distincts, un pour le budget général et un autre pour la station d'épuration du village (budget assainissement).

Les **comptes de gestion 2020** (général et assainissement) établis par M. le receveur, trésorier municipal, ont été approuvés à l'unanimité.

Après avoir été préparés par la secrétaire Mme Séverine Villeneuve avec l'adjointe aux finances Mme Christel Cœurveillé puis présentés par Monsieur le Maire, les **comptes administratifs (général et assainissement) 2020** ont été soumis au vote par le 1^e adjoint, M. Daniel Bec, le maire ne pouvant prendre part au vote et devant s'absenter de la salle.

Pour ce qui concerne le budget général, section de fonctionnement : les recettes sont de 258.221,80 € pour des dépenses de 191.079,89 € soit un excédent de clôture de 67.141,91 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 219.633,04 € et les dépenses de 38.862,48 €, soit un excédent de clôture de 194.219,11 € report de 13.448,55 € de l'année passée inclus.

Pour ce qui concerne le budget assainissement, section de fonctionnement : les recettes sont de 19.654,67 € pour des dépenses de 19.804,03 € soit un déficit de clôture de 149,36 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 13.887,67 € et les dépenses de 13.494,73 €, soit un excédent de clôture de 66.017,55 € report de 65.624.61 € de l'année passée inclus.

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité **les affectations de résultats** suivantes.

Pour le budget général, la somme à affecter est de 150.290.72 €, correspondant à l'excédent de clôture de 67.141,91 € et au résultat antérieur reporté de 83.148.81 €. Sur cette somme, 76.509,83 € sont reportés en budget de fonctionnement et 73.780,89 € en budget d'investissement.

Pour le budget assainissement, le déficit reporté est de 438.40 €, correspondant au déficit de clôture de 149,36 € et au déficit antérieur reporté de 289,04 €.

Les taux des taxes 2021 ont été votés, ils sont inchangés par rapport à 2021. Il est à noter que depuis cette année, et dans le cadre de la réforme en cours visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ne perçoivent plus cette taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin de compenser cette perte de recettes, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi le taux de référence 2021 sur cette TFPB équivaut au taux communal de 2020, soit 14.76 %, additionné avec le taux de TFPB départemental 2020, soit 20.69 %. Ainsi le taux de la TFPB 2021 s'élève à 35.45 %. Le taux sur les propriétés non bâties est inchangé à 80.05 %.

Le montant **des subventions 2021 aux associations** sont également reconduites et ont été votées, pour un montant global de 4.265 €.

Les budgets primitifs 2021 sont ensuite présentés.

Pour le **budget général**, le budget de fonctionnement s'équilibre à 330.074 € en dépenses et en recettes. Pour la section d'investissement le budget s'équilibre à 654.988 € en dépenses et en recettes. Les principales opérations d'investissement en cours ou à venir sur 2021 sont : aménagement d'un espace public « ruines outzen » et sécurisation des abords du village, acquisition d'une maison pour aménagement de logements locatif, rénovation de la façade de la mairie, acquisition de parcelles aux abords du village pour futurs aménagements, aménagement de la salle de loisirs de la mairie et du point info tourisme, rénovation du clocher de St-Amans, études pour la salle

polyvalente, aménagement du contournement du village (rocade), travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public.

Pour le budget assainissement, le budget de fonctionnement s'équilibre à 21.143 € en dépenses et en recettes. Pour la section d'investissement le budget s'équilibre à 79.512 € en dépenses et en recettes

En questions diverses :

Dans le cadre de la mise en place d'un « point info tourisme » qui sera ouvert à Combret sous l'ancienne halle de justice cet été, l'office de tourisme a recruté une stagiaire en master qui réalisera les visites du village et effectuera des permanences au « point info tourisme ». Comme convenu avec l'office de tourisme qui versera les indemnités de stage, la commune se chargera de loger cette personne. Un contrat de location a été établi avec un privé pour la location d'un logement pour la période allant du 1er mai 2021 au 31 août 2021 pour un loyer mensuel « charges comprises » de 250 €.

Des devis ont été demandés pour l'aménagement d'un WC public au niveau de la place du Barry (cave de l'ancien micro-gîte).

Le site internet de la commune est en cours de refonte, avec l'aide du SMICA Aveyron. L'objectif est de pouvoir le mettre en ligne d'ici à l'été.

Le bulletin communal a été distribué et est aussi disponible en téléchargement sur le site internet de la commune, en rubrique « bulletin communal ».